

Taux de réussite au niveau du doctorat Suivi de la cohorte 2010

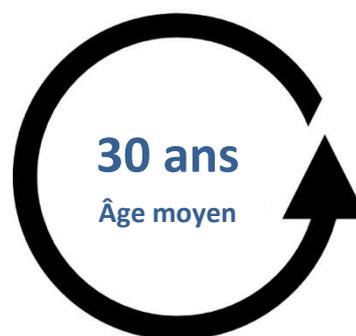
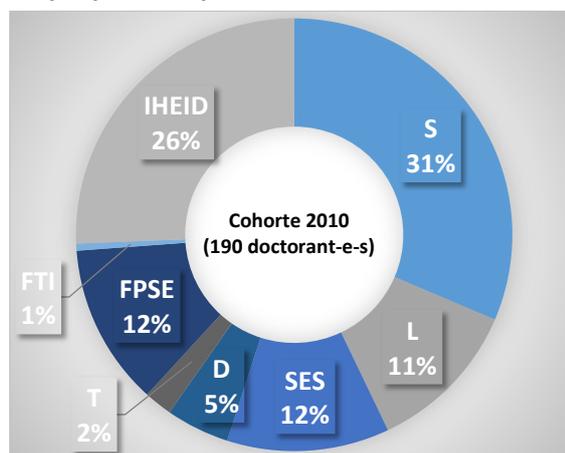
Extraction des données et méthodologie

L'analyse du taux de réussite au niveau du doctorat se base sur une cohorte d'étudiantes et d'étudiants qui ont débuté leurs études au même moment. La population de départ correspond à toutes et tous les doctorants¹ inscrits en 1^{ère} année de doctorat au semestre d'automne 2010. Le suivi de cette cohorte sur une période de cinq années² permet de déterminer la part ayant obtenu un diplôme de doctorat (taux de réussite).

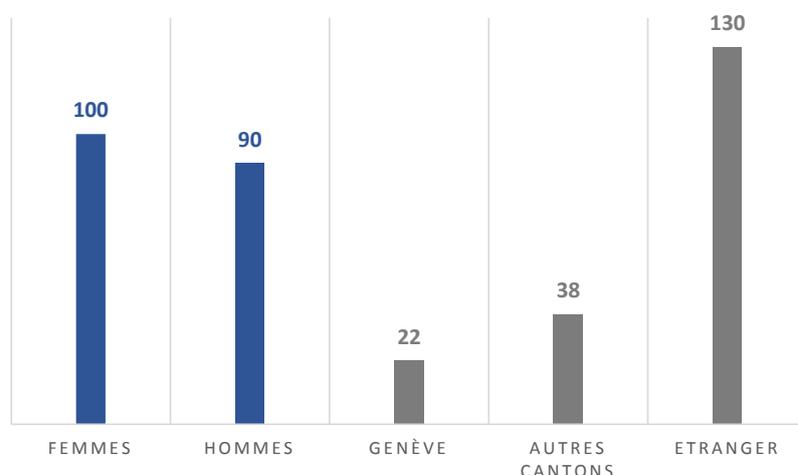
Le taux de réussite correspond donc à la part de doctorant-e-s de 1^{ère} année au semestre d'automne 2010 qui au terme de dix semestres d'études (cinq années) a obtenu un titre de doctorat :

$$\text{Taux de réussite} = \frac{\text{Nb.diplômés en doctorats entre 2010 et 2015 de la cohorte 2010}}{\text{Nb.doctorants de 1ère année en 2010}}$$

Graphique 1 – Répartition des doctorant-e-s de 1^{ère} année selon les Facultés, Cohorte 2010 (N=190)



Graphique 2 – Répartition des doctorant-e-s de 1^{ère} année selon le sexe et la provenance, Cohorte 2010 (N=190)



¹ Les doctorant-e-s inscrit-e-s en Faculté de médecine ont été exclus des analyses présentées ici

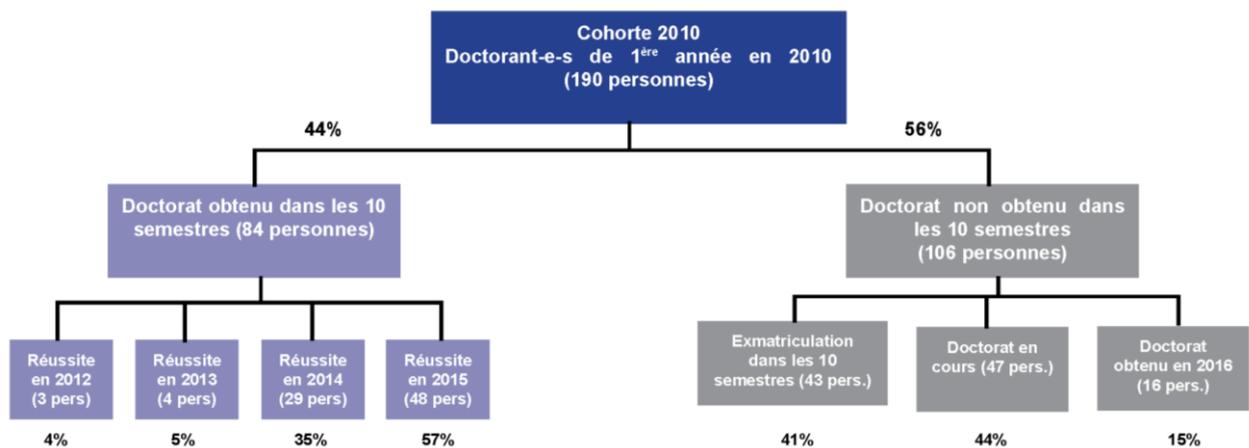
² Les règlements d'études fixent à dix semestres la durée du doctorat. Cependant des dérogations sont possibles selon les cas (ces cas ne sont pas pris en compte).

Principaux résultats

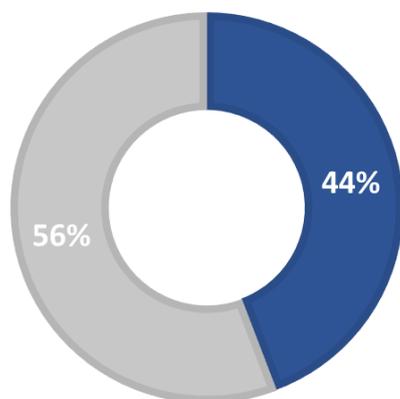
Près de 45% de la cohorte de doctorant-e-s 2010 a obtenu son titre de doctorat, le plus souvent après cinq années d'études. Parmi les 106 doctorant-e-s qui n'ont pas obtenu leur diplôme dans les 10 semestres d'études, 41% ont interrompu leur formation doctorale, 44% poursuivent leur doctorat et 15% ont obtenu leur titre à la session de mars 2016 (cas de dérogation ou de congé).

La Faculté des sciences se détache nettement des autres Facultés avec un taux d'obtention du doctorat de 71%, suivie par l'IHEID qui a un taux de 49%. Toutes les autres Facultés ont un taux d'obtention du doctorat inférieur à 30%. Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à obtenir un titre de doctorat dans les délais fixés par les règlements d'études (34% contre 56% parmi les hommes), ce qui s'explique en partie par la plus forte représentation de la Faculté des sciences, composée de deux tiers d'hommes. Enfin, les doctorant-e-s provenant de l'étranger semblent réussir un peu plus fréquemment que les autres, ce qui est à nouveau à mettre en lien avec l'influence de la Faculté : 84% des doctorant-e-s de l'IHEID et 70% des doctorant-e-s de la Faculté des sciences proviennent de l'étranger.

Figure 1 – Situation des doctorant-e-s de 1^{ère} année en 2010 après cinq ans (cohorte 2010)

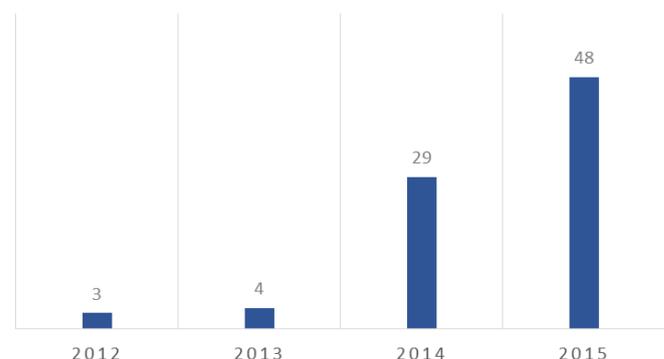


Graphique 3 – Proportion de doctorant-e-s ayant obtenu leur diplôme dans les cinq ans (cohorte 2010)

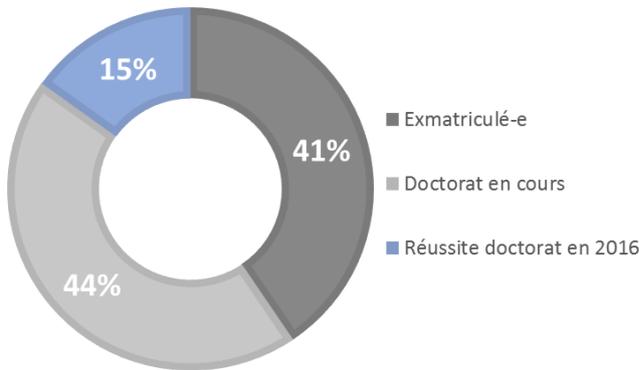


■ Doctorat obtenu (n=84) ■ Doctorat non obtenu (n=106)

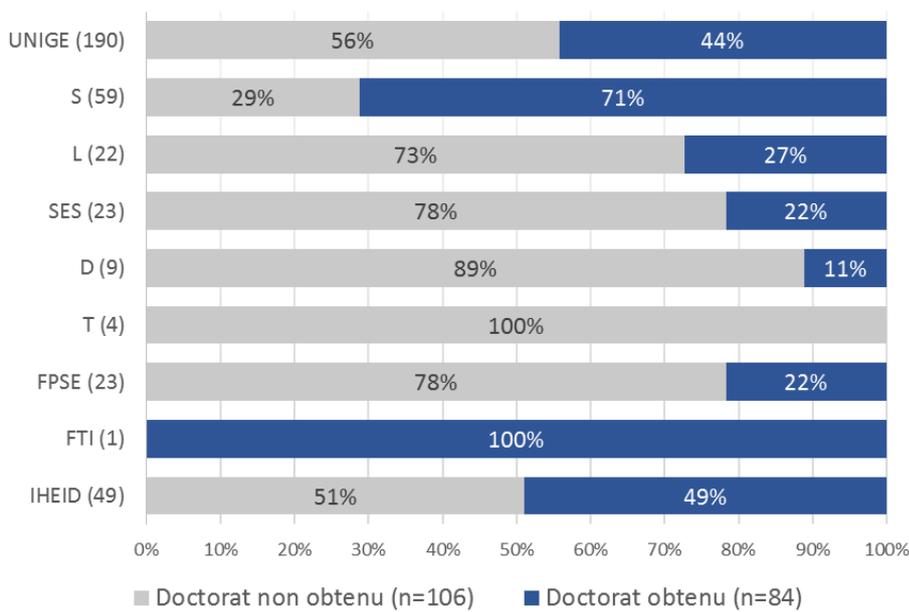
Graphique 4 – Année d'obtention du diplôme de doctorat



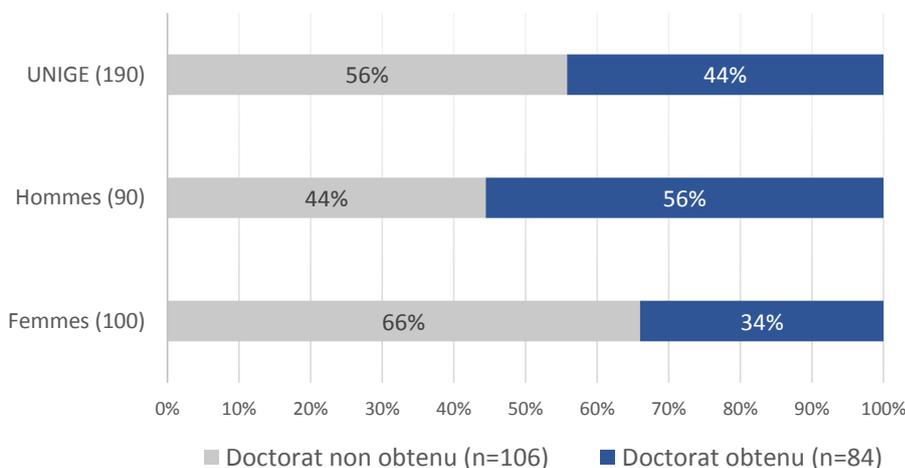
Graphique 5 – Situation des doctorant-e-s qui n’ont pas obtenu leur diplôme après cinq ans d’études



Graphique 6 – Répartition des doctorant-e-s selon l’obtention du doctorat par Faculté, Cohorte 2010



Graphique 7 - Répartition des doctorant-e-s selon l’obtention du doctorat par sexe, Cohorte 2010



Graphique 8 - Répartition des doctorant-e-s selon l'obtention du doctorat par provenance, Cohorte 2010

